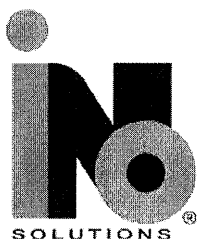


INO EKO DESINFECTANT NEUTRE



FICHE SIGNALÉTIQUE.

SECTION 01: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

CONSTRUIT POUR : INO SOLUTIONS
9280 BOUL DU GOLF, ANJOU, MONTREAL, P.Q. H1J 3A1

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: CANUTEC (613) 996-6666

NOM DU PRODUIT: INO EKO DESINFECTANT NEUTRE

UTILISATION DU PRODUIT : NETTOYANT ET DÉSINFECTANT

CATÉGORIE SIMDUT: NETTOYANT/DÉSINFECTANT CONCENTRÉS

CATÉGORIE SIMDUT: NON RÉGIS PAR SIMDUT . LE PRODUIT EST ENREGISTRÉ SOUS TPD AVEC UN NOMBRE D'IDENTIFICATION DE DROGUE DÉPARTEMENT DE RÈGLEMENTS.

PRÉPARÉ PAR :

NO. DE TÉLÉPHONE DU PRÉPARATEUR: (905) 825-0850 EXT 250

DATE PRÉPARÉE: 31, DECEMBRE 2009

SECTION 02: COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTS DANGEREUX	%	CAS#	NIVEAUX D'EXPOSITION	LD (50),CHEMIN, ESPÈCES	LC(50), CHEMIN, ESPÈCES
ETHANOL	0.1-1	64-17-5	ACGIH TLV-TWA 1000 ppm NIOSH TLV-TWA 1000 ppm OSHA PEL-TWA 1000 ppm IDLH 3300 ppm	ORALE 7060 mg/Kg (RAT)	21000 ppm EXPOSITION A 4 HEURES (SOURIS)
ALKYL (C12-16) DIMETHYL BENZYL AMMONIUM CHLORIDE (ADBAC)	1-5	68424-85-1	NON DISPONIBLE	PRODUIT SIMILAIRE (C8-10) ORALE 366 mg/ Kg (RAT) CUTANEE 204 mg/ Kg; 645 mg/ Kg (RAT)	NON DISPONIBLE
DIDECYL DIMETHYL AMMONIUM CHLORIDE (DDMAC)	1-5	7173-51-5	NON DISPONIBLE	ORALE 84 mg/ Kg (RAT)	NON DISPONIBLE

INO EKO DESINFECTANT NEUTRE

FICHE SIGNALÉTIQUE.

SECTION 03: IDENTIFICATION DES DANGERS.

EFFETS POTENTIELS AIGUS SUR LA SANTÉ:

VOIES D'ENTRÉE : YEUX, PEAU, INHALATION, INGESTION

CONTACT AVEC LA PEAU: LE CONTACT PROLONGE AVEC LA PEAU PEUT CAUSER L'IRRITATION ET LA DERMITE.

ABSORPTION CUTANÉE: NON DISPONIBLE.

YEUX: LE CONTACT DIRECT PEUT CAUSER L'IRRITATION SÉRIEUSE ; BRULANT, DECHIRER, LA ROUGEUR ET L'ACCROISSEMENT. SI PART NON TRAITÉ PEUT CAUSER LES DOMMAGES PERMANENTS D'OEIL.

INHALATION: L'INHALATION EXCESSIVE DE VAPEUR PEUT CAUSER LE NEZ ET L'IRRITATION RESPIRATOIRE ; LE MAL DE TÊTE, LA NAUSEE, LE VERTIGE ET LA SOMNOLENCE. PAS UNE ROUTE PROBABLE D'ENTREE SOUS L'USAGE NORMAL.

INGESTION: NOCIF SI AVALÉ. PEUT CAUSER LES BRÛLURES AUX MUQUEUSES DE LA BOUCHE, DE LA GORGE ET DE L'ŒSOPHAGE. PEUT CAUSER LA DOULEUR GASTRO INTESTINALE, NAUSÉE, VERTIGE, DIARRHÉE, LE VOMISSEMENT.

EFFETS DE SUREXPOSITION

INTENSE : COMME CI-DESSUS.

EFFETS DE SUREXPOSITION

CHRONIQUE: AUCUNS EFFETS ONT PREVU DANS L'USAGE NORMAL.

SECTION 04: MESURES DE PREMIERS SOINS.

YEUX: RINCER LES YEUX À GRANDE EAU PENDANT AU MOINS 20 MINUTES EN SOULEVANT LES PAUPIÈRES AFIN D'ASSURER UNE IRRIGATION COMPLÈTE DE LA CAVITÉ DE L'OEIL . OBTENIR DE L'AIDE MÉDICALE.

PEAU: RINCER LA PEAU ET AVEC SAVON PENDANT AU MOINS 15 MINUTES. ENLEVER LE LINGE CONTAMINÉ. SI LES SYMPTÔMES PERSISTENT, OBTENIR DE L'AIDE MÉDICALE.

INHALATION: SORTIR LES VICTIMES À L'AIR FRAIS. L'AIDER À RESPIRER SI NÉCESSAIRE. OBTENIR DE L'AIDE MÉDICALE.

INGESTION: **NE PAS FAIRE VOMIR.** SI LA VICTIME EST CONSCIENTE, LUI DONNER 1 – 2 VERRES D'EAU AFIN DE DILUER LE CONTENU DANS L'ESTOMAC. **OBTENIR DE L'AIDE MÉDICALE.** NE JAMAIS INSÉRER QUOI QUE CE SOIT DANS LA BOUCHE D'UNE PERSONNE INCONSCIENTE.

SECTION 05: MESURES DE COMBAT D'INCENDIE.

POINT D'ÉCLAIR ET MÉTHODE

DE DETERMINATION: AUCUN, TCC

LIMITE SUPÉRIEURE D'EXPLOSION (% PAR VOLUME): NON DISPONIBLE

LIMITE INFÉRIEURE D'EXPLOSION (% PAR VOLUME): NON DISPONIBLE

TEMPERATURE D'AUTO-IGNITION: NON DISPONIBLE

CLASSIFICATION D'INFLAMMABILITÉ :LIQUIDE ININFLAMMABLE

CONDITIONS D'INFLAMMABILITÉ: AUCUN (LE PRODUIT NE BRULERA PAS)

MOYENS D'EXTINCTION: SELON LE FEU ENVIRONNANT

PROCÉDURES SPÉCIALES

POUR COMBATTRE L'INCENDIE: LES POMPIERS DOIVENT UTILISER L'ÉQUIPEMENT COMPLET DE PROTECTION ET UTILISER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME APPROUVÉ. UTILISER DES JETS D'EAU POUR REFROIDIR LES CONTENANTS EXPOSÉS AFIN DE PRÉVENIR UNE FORMATION DE PRESSION ET UNE POSSIBLE RUPTURE. ÉVITER LES VAPEURS DE RESPIRATION OU LES ÉMANATIONS.

PRODUITS DANGEREUX DE COMBUSTION: OXYDES DE CARBONE ET NITROGENE. AMMONIAQUE. HYDROGENE CHLORIDE

DONNÉES SUR L'EXPLOSION: NON DISPONIBLE

SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES STATIQUES NON SENSIBLE

SENSIBILITÉ À L'IMPACT MÉCANIQUE : NON SENSIBLE

SECTION 06: MESURES EN CAS D'ACCIDENT.

PROCÉDURES LORS DE

FUITE OU DÉVERSEMENT: LE PERSONNEL PRÉPOSÉ AU NETTOYAGE DOIVENT UTILISER L'ÉQUIPEMENT COMPLET DE PROTECTION COMME ÉNUMÉRÉ DANS LA SECTION PERSONNELLE DE PROTECTION. FAIRE ÉVACUER LE PERSONNEL NON PROTÉGÉ À L'ÉCART DU DÉVERSEMENT. AÉRER LE LOCAL. **ATTENTION** : LA SURFACE PEUT ÊTRE GLISSANTE.

DÉVERSEMENT MINEUR:

ESSUYER. RINCER LA SURFACE AVEC DE L'EAU.

DÉVERSEMENT MAJEUR

FAIRE UNE DIGUE. NE PAS PERMETTRE AU DÉVERSEMENT D'ACCÉDER AUX VOIES D'EAU EXTÉRIEURES OU AUX ÉGOUTS. RÉCUPÉRER LE PLUS DE MATIÈRE POSSIBLE. PLACER DANS DES CONTENANTS APPROPRIÉS POUR LA MISE AU REBUT. RINCER LES RÉSIDUS AVEC DE L'EAU.

SECTION 07: MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

PROCÉDURES - MANIPULATION

ET ÉQUIPEMENT : ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VÊTEMENTS. ÉVITER L'INHALATION EXCESSIVE ET INTENTIONNELLE DES BRUMES DE JET. LAVÉ LA PEAU TOUT DE SUITE APRES LE CONTACT. ENLEVER LE LINGE CONTAMINÉ ET LE LAVÉ AVANT DE LE RÉUTILISER. NE PAS CONTAMINER LA NOURRITURE, ARROSER OU NOURRIR PENDANT L'USAGE OU L'EMMAGASINAGE DE CE PRODUIT. LIRE ET SUIVRE LES INSTRUCTIONS SUR L'ÉTIQUETTE. GARDER DES RÉCIPIENTS FERMÉS QUAND PAS DANS L'USAGE. NE PAS REMPLOYER DE RÉCIPIENTS VIDES. RINCER LES CONTENANTS À TROIS REPRISES AVANT LA MISE AU REBUT. MELANGER SEULEMENT AVEC L'EAU.

EXIGENCES POUR

L'ENTREPOSAGE: GARDER DANS UN ENDROIT FRAIS ET BIEN AÉRÉ, À L'ÉCART DES PRODUITS INCOMPATIBLES. NE PAS GELER. GARDER HORS DE PORTEE D'ENFANTS. NE PAS REMPLOYER DE RÉCIPIENTS VIDES. EMMAGASINER SEULEMENT DANS LE RÉCIPIENT ORIGINAL.

SECTION 08: CONTRÔLE LORS D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE.

PROTECTION DES YEUX:

PORTER LES VERRES DE SÛRETÉ CHIMIQUES AVEC LES BOUCLERS LATÉRAUX OU LUNETTES CHIMIQUES D'ÉCLAUSSURE

PROTECTION RESPIRATOIRE:

NORMALEMENT PAS REQUISE. UTILISER UN RESPIRATEUR SI VAPEURS DANS L'AIR DÉPASSANT LES LIMITES D'EXPOSITION OU EN CAUSANT UNE IRRITATION.

GANTS:

PORTER DES GANTS EN CAOUTCHOUC OU EN NEOPRENE.

AUTRE ÉQUIPEMENT DE

PROTECTION:

SELON LE BESOIN AFIN DE PRÉVENIR LE CONTACT AVEC LE PRODUIT.

CONTRÔLES MÉCANIQUES

NORMALEMENT PAS REQUISE.

SECTION 09: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

ÉTAT PHYSIQUE:

LIQUIDE

ODEUR ET APPARENCE:

L'ODEUR DOUX, SANS PARFUM, LE LIQUIDE BLEU

SEUIL DE L'ODEUR:

NON DISPONIBLE.

GRAVITÉ SPÉCIFIQUE:

1-1.004

TENSION DE LA VAPEUR :

NON DISPONIBLE

DENSITÉ DE LA VAPEUR:(AIR=1):

NON DISPONIBLE

CONTENU DE COV(%):

1.76 (ARB 310)

TAUX D'ÉVAPORATION:

NON DISPONIBLE

POINT D'ÉBULLITION:

100° C (212 ° F)

PH:

8-8.5

POINT DE CONGÉLATION:

NON DISPONIBLE

DENSITÉ (g/ml):

1-1.004

COEFFICIENT DE RÉPARTITION:

ENTIÈREMENT SOLUBLE DANS L'EAU

EAU/HUILE

SECTION 10: STABILITÉ ET REACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE:	STABLE SOUS USAGE NORMALE.
MATIÈRES INCOMPATIBLES :	EVITER DES ACIDES ET LES OXIDIZERS FORTS
CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ:	AUCUN
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:	OXYDES DE CARBONE ET NITROGENE. AMMONIAQUE. HYDROGENE CHLORIDE

SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE.

PROPRIÉTÉS IRRITANTES DU PRODUIT : L'IRRITANT MODEREE

SENSIBILISATION AU PRODUIT: LES COMPOSANTS D'ADBAC ET DE DDMAC NE SONT PAS UN SENSIBILISATEUR UNE FOIS UTILISÉS EN SOLUTION DE 0.2% COMPOSANT ACTIF

EFFETS CANCÉRIGÈNES: AUCUN CANCÉRIGÈNE CONNU SELON LA LISTE OSHA, IARC OU NTP. L'ÉTHANOL EN BOISSONS ALCOOLISÉES A ÉTÉ CLASSÉ COMME CARCINOGENÈ DU GROUPE I. NE S'APPLIQUE PAS À L'UTILISATION PROFESSIONNELLE

EFFETS SUR LA REPRODUCTION: IL EST BIEN DOCUMENTÉ QUE L'INGESTION DES BOISSONS ALCOOLISÉES (ÉTHANOL) PUISSE CAUSER DES EFFETS NOCIFS SIGNIFICATIFS DANS LES ENFANTS À VENIR. IL NE Y A AUCUN RAPPORT DES EFFETS NUISIBLES SUR LA GROSSESSE SUIVANT DES EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES. NON PRÉVU SOUS L'UTILISATION NORMALE.

CONDITIONS TÉRATOGENES: L'INGESTION DE L'ÉTHANOL PENDANT LA GROSSESSE PEUT CAUSER DES EFFETS NOCIFS SIGNIFICATIFS DANS LES ENFANTS À VENIR. AUCUNS RAPPORTS DES EFFETS NUISIBLES SUR LA GROSSESSE SUIVANT L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE À L'ÉTHANOL. NON PRÉVU SOUS L'UTILISATION NORMALE. CHEZ LES ANIMAUX, ON A OBSERVÉ DES EFFETS NUISIBLES NÉONATALS ET MATERNELS UNE FOIS DOSÉS A 2000 ppm DE COMPOSANT D'ADBAC. LE COMPOSANT DE DDMAC N'A MONTRÉ AUCUNE ÉVIDENCE DES EFFETS DÉVELOPPEMENTAUX DE TOXICITÉ AUX DOSES D'EXPOSITION S'ÉTENDANT 10-50 mg/ Kg/ JOUR, ADMINISTRÉE DU JOUR 6 AU JOUR 18 DE LA GESTATION.

CONDITIONS MUTAGÈNES : LE COMPOSANT D'ADBAC EST NÉGATIF POUR LA MUTAGÉNICITÉ.

TOXICOLOGIQUES, SYNERGISTIQUES PRODUITS; L'ÉTHANOL APPARAÎT AMÉLIORER LA TOXICITÉ D'AUTRES ALCOOLS, KETONES, LE BENZENE, TOLUENE, LES HYDROCARBURES DE HALOGENATED, AMINES ET NITROSAMINES AROMATIQUES. PAS PRÉVU SOUS L'USAGE NORMAL CONDITIONNÉ.

AUTRE INFORMATION: LE COMPOSANT D'ÉTHANOL PEUT ÊTRE SÉCRÉTÉ PAR LE LAIT MATERNEL.

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

IL N'Y A PAS D'INFORMATION ÉCOLOGIQUE DISPONIBLE POUR LE PRODUIT. L'INFORMATION DE ECOTOXICOLOGICAL POUR SUIVRE EST PRINCIPALEMENT BASÉE OU COMPLÈTEMENT SUR L'INFORMATION POUR LES COMPOSANTS LA TOXICITÉ AQUATIQUE :

PECHER LES DONNÉES D'ESPECE: ETHANOL LC 50,24 HR, FINGERLING TROUT : 11200 mg/ L
 ETHANOL LC 50, 96 HR, RAINBOW TROUT (30 DAYS OLD) : 12900 mg/ L
 ETHANOL LC 50, 96 HR, FATHEAD MINNOW : 14200 mg/ L
 ADBAC LC50, 96 HR, BLUEGILL: 0.52 mg/ L
 ADBAC LC50, 96 HR, RAINBOW TROUT: 0.93 mg/ L
 DDMAC, EC 50, 48 HR, DAPHNIA MAGNA: 0.058 mg/ L
 ETHANOL EC 50, 48 HR, DAPHNIA PULEX : 24 µg/ L

LES INVERTEBRES:

MICROORGANISMES: NON DISPONIBLE

(L'INHIBITION DE CROISSANCE) LES PLANTES: ETHANOL EC 50, 1-2 HR, ALGULES VERT : 10000-25000 µg/ L

BIODEGRADABILITÉ: LE COMPOSANT D' ETHANOL EST FACILEMENT BIODEGRADABLE.

MOBILITÉ: NON DISPONIBLE

PERSISTANCE: NON DISPONIBLE

INFORMATION ÉCOTOXICOLOGIQUE

CUMULATIVE: LE COMPOSANT D'ETHANOL N'EST PAS PRÉVU A BIO- ACCUMULE.

RMATION SUR LA FATALITÉ

CHIMIQUE: NON DISPONIBLE

AUTRE INFORMATION: NON DISPONIBLE

INO EKO DESINFECTANT NEUTRE

FICHE SIGNALÉTIQUE.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS POUR LA MISE AU REBUT.

SELON LES LOIS MUNICIPALE, PROVINCIALE ET FÉDÉRALE.

SECTION 14: INFORMATION SUR LE TRANSPORT

TMD :	NON RÉGIS PAR LE TMD
INFORMATION ADDITIONNELLE :	NON DISPONIBLE
POLLUANT POUR LES EAUX MARINES	NON

SECTION 15: INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

RENSEIGNEMENTS DSL :	ÉNUMÉRÉ.
CATEGORIE HMIS (S, I, R, EP):	2,0,0,B
CATEGORIE SIMDUT:	NON RÉGIS PAR SIMDUT . LE PRODUIT EST ENREGISTRÉ SOUS TPD AVEC UN NOMBRE D'IDENTIFICATION DE DROGUE

SECTION 16: AUTRE INFORMATION

DÉSISTEMENT: CETTE INFORMATION A ÉTÉ ÉTABLIE À PARTIR DE SOURCES COURANTES, FIABLES, ET QUE NOUS CROYONS CORRECTES. ÉTANT DONNÉ QUE LES DONNÉES ET/OU LES RÉGLEMENTS CHANGENT, ET QUE LES CONDITIONS D'UTILISATION SONT HORS DE NOTRE CONTRÔLE, AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, N'EST FAITE QUANT À L'EXACTITUDE CONSTANTE ET COMPLÈTE DE CETTE INFORMATION.